

Ils n'ont du reste qu'un trait de ressemblance avec le vrai castor. Ils font leur ouvrage avec de la boue, ils détruisent les chaussées des bons moulins pour construire leurs tanières et ne sont vraiment utiles que lorsqu'on a vendu leur peau.....

....." Ils se sont affublés du manteau de la religion et avec cette dépouille ils en ont imposé à nombre de gens honnêtes qu'il est difficile de désabuser....." (Discours de St-Laurent.)

Les voilà nos castors, voilà leur portrait tracé de main de maître.

Quand donc s'unira-t-on sans distinction de partis pour crier ensemble :

Sus aux Castors !

DUROC.

LES LIVRES D'ECOLE

Tout le monde se plaint du prix des livres d'école.

Le poids que leur achat impose dans les familles peu fortunées est considérable et grève le budget à l'excès.

Dans d'autres cas, c'est un obstacle sérieux à l'éducation.

Nous n'examinerons pas la circonstance spéciale où l'exagération des prix ou la spéculation seule est cause de l'aggravation de ce fardeau, mais nous dirons un mot spécial des circonstances d'indigence auxquelles il faut trouver un remède spécial.

L'uniformité des livres d'écoles et la réglementation de leur prix par le Conseil de l'Instruction publique est le seul moyen d'obvier à l'inconvénient de la spéculation.

Y a-t-il un moyen pratique de fournir, sans grever les paroisses, des livres d'école à ceux qui n'ont pas le moyen d'en acheter ?

La chose vient d'être essayée en France avec assez de succès pour que nous indiquions la méthode suivie qui est très praticable ici.

En France, il faut pour un enfant qui fréquente l'école une dépense moyenne de \$1.60 de livres scolaires et de \$1 de fournitures diverses, soit \$2.60 par an et par enfant.

Lorsque les parents gagnent péniblement leur vie et qu'ils ont deux ou trois enfants en âge scolaire, cette dépense constitue pour eux une lourde charge.

Certaines communes distribuent aux élèves indigents des livres et fournitures scolaires, à Paris même cette distribution est générale et s'applique, à tous les élèves sans exception. Mais ces générosités sont rares ; le plus souvent les communes sont pauvres elles-mêmes, ou bien le conseil municipal est hostile aux écoles laïques, et les élèves indigents sont privés de livres scolaires, réduits à emprunter ceux des camarades ou à se désintéresser de la leçon.

Or, à la rentrée d'octobre 1891, M. Trigant Geneste, sous-préfet de Bressuire, a fait distribuer dans trente-deux écoles 450 livres scolaires d'une valeur moyenne de \$0.16 à \$0.30. Les livres ainsi distribués ne revenaient qu'à un centin et demi : c'étaient des livres raccommodés, bien complets et dans un état de solidité qui garantit un bon service.

Le jeune et intelligent sous-préfet avait tout simplement fait un appel, par l'intermédiaire des instituteurs et des institutrices, à tous les pères de famille, pour obtenir qu'on lui envoyât tous les vieux livres, même incomplets, même très maltraités, devenus inutiles aux enfants ayant terminé leurs études.

Plus de mille volumes lui ont été adressés, dont quelques-uns, trop anciens, étaient inutilisables. Avec deux, quelquefois trois ou quatre exemplaires incomplets, on en faisait un seul remis en bon état ; le procédé de reliure, très simple, à la portée de toute personne de bonne volonté, a été démontré par des exemplaires en états successifs envoyés à Tours lors de l'exposition régionale.

Ce premier envoi a constitué le fonds de la " Bibliothèque scolaire de secours de l'arrondissement de Bressuire " ; il s'est résolu en 900 volumes utilisables, sur lesquels 800 ont été distribués dans les années 1891, 1892, 1893, et 100 restent en dépôt à la sous-préfecture, soit parce qu'ils ne sont pas usités dans les écoles de l'arrondissement, soit encore parce qu'ils sont trop spéciaux.